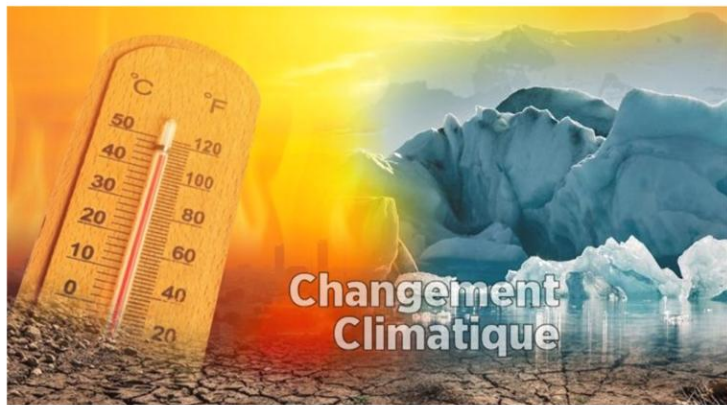


INFO RAPIDE n°106 – JUIN 2026 – spéciale canicule 02



EDITO

Canicule passée, un bilan ?



La semaine passée a connu un deuxième épisode de canicule en moins d'un mois.

Par son intensité, inédite, et par sa durée, comparable à celle de 2003, cet épisode nous rappelle une évidence : nous ne pouvons plus attendre pour adapter durablement nos organisations de travail.

Dès le début de la semaine, la CFDT a saisi les exécutifs de la Communauté

d'Agglomération Pays basque (CAPB) et du CIAS.

Au CIAS Pays basque, une réponse rapide et ciblée nous est parvenue. Elle rappelait les fiches de prévention spécifiques ainsi que les mesures prévues dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA). Nous saluons cette réactivité.

À la CAPB, en revanche, la réponse s'est fait attendre.

On nous opposera sans doute la taille de la collectivité. Nous en convenons. Mais la gestion des crises climatiques n'est plus un sujet nouveau. Un PCA digne de ce nom doit constituer un véritable outil de pilotage de la prévention, permettant d'anticiper et de protéger efficacement les agent·e.s.

Il y a urgence.

Nous tenons à souligner que les directions métiers ont, dans leur grande majorité, pris leurs responsabilités auprès des équipes. Pour autant, il est particulièrement préoccupant de constater que des agent·e.s administratifs ont travaillé dans des conditions thermiques parfois extrêmement dégradées... y compris dans des bâtiments récents.

Face à cette situation, la CFDT a adressé, dès le mercredi matin, un courrier à Madame la Vice-Présidente en charge des ressources humaines afin de proposer des mesures simples et immédiatement applicables :

- la mise en place d'un télétravail exceptionnel, sans impact sur le contingent annuel des 30 jours et au-delà du seuil de télétravail structurel,
- et/ou l'ouverture de « refuges climatiques » dans des salles climatisées de la CAPB permettant aux personnels administratifs de poursuivre leur activité dans des conditions acceptables.

À ce jour, cette proposition est restée sans réponse.

Pendant en dehors toutes les actions menées, la CFDT regrette qu'il n'y ait pas eu une communication générale à destination de tous les agents.e.s dès le début de la semaine pour donner des grands axes des actions à mener ou des conduites à tenir durant l'épisode caniculaire.

Le dérèglement climatique n'est plus une hypothèse. Il s'impose désormais comme une réalité avec laquelle nos collectivités doivent apprendre à fonctionner. La prévention ne peut plus être improvisée ; elle doit être anticipée.



Groupe de travail Formation Spécialisée (ancien CHSCT pour mémoire) du mercredi 01 juillet. On croit rêver....

Aujourd'hui, mercredi 1er juillet, le groupe de travail FSSSCT s'est réuni. Des premières réponses ont été apportées. Nous espérons que nous obtiendrons des réponses sur la gestion de cet épisode caniculaire, d'en dresser un bilan objectif et, surtout, de définir des mesures concrètes pour que les mêmes difficultés ne se reproduisent plus.

Ce groupe de travail mensuel porté par la secrétaire la formation Spécialisée Mme Fabienne LOUSTALOT avait saisi l'autorité territoriale pour avoir des retours sur les retombées de l'évènement climatique de la semaine dernière.

Lors de la séance, le représentant de l'administration, dûment mandaté par le service des ressources humaines, nous a assuré que des mesures de consolidations des informations émanant des Directions générales adjointes étaient en cours.

Que l'ensemble des informations nous seront transmises sur les procédures que chaque DGA ont mises en œuvre sur les principes de la note de la direction générale en date du 15 juillet 2025. Enfin notre collègue nous a réaffirmé, toujours dans le cadre de son mandatement, que le Plan de Continuité d'Activité n'était pas du ressort des ressources humaines.

A l'orée de ces informations, les représentants du personnel CFDT, les seuls présents à la réunion du mercredi 1er juillet, tombent des nues.

Aussi la CFDT va poursuivre son travail d'information et de rencontre du nouvel exécutif sur l'importance d'écrire des procédures sécurisées pour la collectivité CAPB.

La CFDT note qu'à l'aune de la transmission du 15 juillet 2025, la mise en place de procédure dans le cadre d'évènements indésirable repose essentiellement, en termes de responsabilité sur les épaules des DGA.

Que la question du PCA n'a toujours pas trouvé son portage au sein d'un service, inconcevable.

Que le service des ressources humaines ne soit pas le porteur de ce projet essentiel pour gérer les situations de crise, est pour la CFDT tout simplement ubuesque.

Aussi la CFDT prendra ses responsabilités si nous ne sommes pas entendus, à la vue de la situation vécue la semaine passée (et à venir..), nous ne pouvons plus nous contenter d'enfoncer des portes fermées à double tour.

- **La CFDT n'hésitera pas à demander la tenue d'un CST exceptionnel au cœur de l'été sur ces questions essentielles...et d'autres.**
- **La CFDT n'hésitera pas à déposer un préavis de grève lors de la prochaine canicule annoncée pour protéger nos collègues si nous ne sommes pas entendus.**



La Cfdt salue la gratuité des piscines communautaires.

Nous ne pouvons que saluer et applaudir des deux palmes l'initiative de notre collectivité d'avoir rendu gratuite l'accès aux piscines communautaires.

Nos collègues des piscines communautaires ont su se mobiliser pour répondre aux affluences importantes dans notre îlot de fraîcheur que sont les piscines.

Il en va de même dans les piscines communales du Pays basque sauf à la ville d'Anglet qui a délégué son service public à un prestataire lucratif privé qui a donc moins le sens de l'intérêt général... **vive les services publics !**



Bâtiment TURBOLAB : Se moque-t-on de la santé des agent.e.s ?

Un nouveau point de l'incurie qui règne au sein de notre collectivité sur certains dossiers.

Les collègues assistants de prévention de la DGA Mobilité ont saisi la formation spécialisée en février 2026, après plusieurs mois d'attente de réponses concrètes concernant les émanations toxiques émises par l'entreprise située au rez-de-chaussée du bâtiment TURBOLAB, lors d'essais moteurs.

À la suite de cette saisine, les membres de la formation spécialisée ont demandé la mise en place de mesures de suivi. Des capteurs ont ainsi été installés afin de mesurer les niveaux de pollution dans les bureaux des agents concernés. **Toutefois, les premiers relevés apparaissent encore très variables et difficiles à interpréter.**

Une autre piste a été évoquée : l'installation de filtres à charbon sur les systèmes d'extraction et de ventilation. Cette solution est aujourd'hui avancée sans qu'une évaluation claire et fiable de son efficacité réelle sur la qualité de l'air n'ait été produite.

Pour la CFDT, la question centrale demeure inchangée depuis le début : il faut traiter la cause des émanations, à savoir les essais moteurs réalisés au rez-de-chaussée en dehors de toute contingence économique.

Les assistants de prévention ont par ailleurs demandé que le planning des essais soit communiqué aux agents afin de permettre, le cas échéant, l'évacuation temporaire des locaux pendant les périodes concernées. Toujours rien de ce côté-là.

Pour la CFDT, cette logique ne peut constituer une solution pérenne. Il est urgent de suspendre les essais tant que des garanties solides sur la qualité de l'air intérieur et l'absence de risque pour les agents n'ont pas été apportées. Le principe de précaution doit être une priorité.

Plus largement, la CFDT s'interroge sur la pertinence d'une coactivité entre un site à caractère industriel et des bureaux administratifs accueillant du public et des agent.e.s.

Dans ce contexte, la CFDT ne peut aujourd'hui qu'encourager les agents à exercer leur droit de retrait, elle continuera à porter ce dossier avec la plus grande vigilance.

Enfin, la CFDT prendra ses responsabilités en rendant publiques les conditions dans lesquelles les agents de ce bâtiment travaillent, si aucune solution protectrice et durable n'est rapidement mise en œuvre.

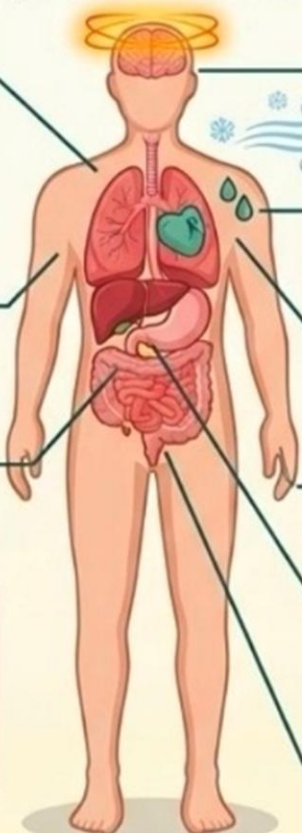


Un coup chaud ? Les symptômes.

Ci-joint un dessin met en avant les signes qui doivent vous alerter dans la journée MAIS aussi durant vos temps de repos lors d'un épuisement dû à la chaleur.


ÉPUISEMENT PAR LA CHALEUR

LES SIGNES QUI DOIVENT VOUS ALERTER



- Éruption cutanée
- Crampes musculaires
- Étourdissement
- Mal de tête
- Respiration et pouls rapides
- Soif extrême
- Urine foncée
- Nausée ou vomissement
- Transpiration abondante

SIGNES ET SYMPTÔMES



Si vous ressentez l'un de ces symptômes pendant une chaleur, déplacez-vous **IMMÉDIATEMENT** vers un endroit frais et buvez de l'eau.

**LE COUP DE CHALEUR EST UNE URGENCE MÉDICALE !
REAGISSEZ VITE !**

- Température élevée du corps
- Confusion et manque de coordination
- Étourdissement/évanouissement
- Aucune transpiration, mais peau rouge et très chaude

FORTES CHALEURS AU TRAVAIL : CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

La chaleur au travail est
un **vrai risque professionnel.**



Des **obligations**
pour les employeurs
publics.



De **bonnes pratiques**
pour protéger la santé
des agents.



Des solutions existent
pour un service public
qui **protège ses agents.**



LA CHALEUR AU TRAVAIL DEVIENT UN **ENJEU MAJEUR**

Les épisodes de forte chaleur
ont des **impacts réels** sur
la santé et la sécurité des agents.



FATIGUE ACCRUE
Baisse d'énergie, épuisement
plus rapide.



RISQUES POUR LA SANTÉ
Déshydratation, malaises,
coup de chaleur, troubles
cardiovasculaires...



RISQUE D'ACCIDENTS
Moins de vigilance, plus d'erreurs,
chutes, coupures, troubles
de la concentration...



IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE
Irritabilité, stress, difficultés
à récupérer.

L'EMPLOYEUR DOIT METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS CONCRÈTES !

Dans les bureaux, les écoles, sur la voirie, dans tous les services : la prévention doit être adaptée.



Adapter les horaires pour éviter les heures les plus chaudes.



Prévoir des pauses plus fréquentes et plus longues dans des endroits frais.



Mettre à disposition des locaux frais ou climatisés pour les pauses et, si possible, pour le travail.



Alléger les charges de travail et utiliser des aides à la manutention.



Adapter les postes et fournir des équipements : vêtements légers, protection solaire, ventilateurs...



Garantir l'accès à une eau potable fraîche, en quantité suffisante.



Identifier les personnes plus sensibles à la chaleur et adapter les tâches en conséquence.



Informez, sensibilisez et associez les agents aux décisions.

Vos contacts CFDT :



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)





Adhérez à la CFDT : la syndicalisation pendant l'été avec l'adhésion découverte !

L'adhésion découverte ouverte du **1er juin au 30 septembre 2026** est une modalité pour **faciliter l'adhésion** des agentes et agents. Elle permet de **découvrir** les services CFDT pendant une période d'essai, et nécessite donc un **accompagnement actif** pour favoriser l'intégration de ces nouveaux et nouvelles adhérent.e.s et consolider l'adhésion dans la durée.

Vous souhaitez nous rejoindre >> cfdt.capb@gmail.com



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.
Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.

Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.